

République Française
Département du MAINE ET LOIRE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de Montigné-lès-Rairies

Séance du 25/02/2019

L'an 2019 et le 25 Février à 20 heures 36 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de Monsieur CHASSOULIER Gérard, Maire.

Présent : M. CHASSOULIER Gérard, Maire, Mmes : CHAMPION Evelyne, GIRARD Caroline, JUBEAU Emmanuelle, MM : BENESTEAU Daniel, LAURENT Jacques, METAIRIE Maxime, METIVIER Lucien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MONNIER Anne à Mme JUBEAU Emmanuelle, TSIEN Sylvie à M. BENESTEAU Daniel

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 8

Date de la convocation : 18/02/2019

Date d'affichage : 27/02/2019

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en PREFECTURE D'ANGERS

Le : 27/02/2019

Et publication ou notification

Du : 27/02/2019

Secrétaire de séance : Mme GIRARD Caroline

ORDRE DU JOUR

I- Etude et vote des subventions aux associations et des participations obligatoires

II- Approbation du Compte de Gestion Communal 2018

III- Approbation du Compte Administratif Communal 2018

IV- Affectation du résultat 2018 du Budget Communal

V- Vote du Budget Primitif Communal 2019

VI- Délibération du 01/10/2018 - DE-09-10-18 - IX- Proposition d'un échange de parcelle
"Ruelle de la Touche"

VII- Questions diverses

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 28/01/2019

I- Etude et vote des subventions aux associations et des participations obligatoires

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe le montant des subventions de fonctionnement pour 2019 de la manière suivante :

ART.	DEPENSES	DECISION CONSEIL MUNICIPAL
6574	Subvention fonctionnement organisme privés	
	Société de Pêche Le Pouillé	50,00 € (Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0)
	Ecole Primaire St Joseph Baugé Frais de fonctionnement (760 €/enfant)	1 520,00 € (Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0)
	LES CAHIERS DU BAUGEOIS	50,00 € (Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0)
	Donneurs de sang - Durtal	100,00 € (Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0)
	Olympique Baugeois TENNIS	20,00 € (10 €/enfant) (Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0)
	Groupe de secours Catastrophe Français	0,00 € (Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0)
	ADMR – VIE ASSOCIATIVE - 0,30 € par habitant (417 habitants) – Madame Evelyne CHAMPION se retire du vote	125,10 € (Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0)
6558	Autres contributions obligatoires	
	Ecole maternelle d'Angers 2018/2019 (Maternelle : 997 € Elémentaire : 275 €)	1 272,00 € (Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0)
6281	Concours divers (cotisations)	
	CAUE (Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) 0,10 € par habitant (417 habitants)	41,70 € (Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0)

- Les montants attribués seront inscrits au budget Primitif Commune 2019.

II- Approbation du Compte de Gestion Communal 2018

COMPTE DE GESTION 2018 - COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gérard CHASSOULIER, Maire, considérant l'exactitude de toutes les opérations inscrites au dit compte de gestion déclare que le compte de gestion dressé par le receveur, pour l'exercice 2018 du budget « Commune », visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

III- Approbation du Compte Administratif Communal 2018

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – COMMUNE

Monsieur Gérard CHASSOULIER, Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver les résultats définitifs tels que présentés ci-dessous pour le compte administratif 2018 du budget Communal.

Le Conseil Municipal,

Sous la présidence de Madame Emmanuelle JUBEAU, 1ère Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif 2018 dressé par Monsieur Gérard CHASSOULIER, le Maire.

Après en avoir délibéré,

- Donne acte du compte administratif 2018 du Budget « Commune », lequel peut se résumer ainsi :

*** Section de fonctionnement Commune :**

- Dépenses :	247 079,15 €
- Recettes :	247 104,39 €
- Excédent antérieur reporté :	+ 1 32 770,77 €
- Résultat de l'exercice :	+ 25,24 €

- Résultat de clôture au 31 décembre 2018 :	+ 132 796,01 €

*** Section d'investissement Commune :**

- Dépenses :	17 092,82 €
- Recettes :	58 896,18 €
- Déficit antérieur reporté :	- 16 919,40 €
- Résultat de l'exercice :	+ 41 803,36 €

- Résultat de clôture au 31 décembre 2018 :	+ 24 883,96 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

IV- Affectation du résultat 2018 du Budget Communal

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du budget Communal, Statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2018, Constatant que le compte administratif 2018 du budget « Commune » présente un résultat d'exécution de fonctionnement

Au titre des exercices antérieurs de : **132 770,77 €**

Au titre de l'exercice arrêté de : **25,24 €**

Soit un résultat à affecter de **132 796,01 €**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de reporter :

- au budget primitif 2019 « COMMUNE » la somme de **132 796,01 €** à la section de fonctionnement au compte **R002**

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

V- Vote du Budget Primitif Communal 2019

Après examen des propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, adopte le budget primitif 2019 de la commune, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : **335 353,01 €**

- Section d'investissement : **164 152,53 €**

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

VI- Délibération du 01/10/2018 - DE-09-10-18 - IX- Proposition d'un échange de parcelle "Ruelle de la Touche"

Sur la demande de Monsieur Le Maire la séance est à huis clos, conformément à l'article L2121-18, adopté à l'unanimité.

Suite à la délibération DE-09-10-18 – IX du 01/10/2018, Monsieur Le Préfet a demandé que cette délibération soit abrogée et invite le conseil municipal à procéder à un nouveau vote.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'abroger la délibération DE-09-10-18 – IX du 01/10/2018 Proposition d'un échange de parcelle « Ruelle de la Touche ».

Monsieur Le Maire propose de procéder à un nouveau vote.

Suite à la demande de 8 conseillers le vote se déroulera à bulletins secrets suivant l'article L2121-21 (POUR : 8 CONTRE : 1 ABSTENTION : 1)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité (POUR : 4 CONTRE : 6 ABSTENTION : 0),

- décide de ne pas échanger une partie de la parcelle section B 859 appartenant à la commune contre les parcelles section B 807 et C801 appartenant à Monsieur GAUDIN Yves.

- Charge Monsieur Le Maire d'en informer Monsieur GAUDIN Yves.

A la majorité (pour : 4 contre : 6 abstentions : 0)

VII- Questions diverses :

Monsieur Le Maire fait part aux Conseillers de la lettre de Monsieur PELTIER.

Sans autre question, la séance est levée à 22h04.

M. Gérard CHASSOULIER :

Mme Emmanuelle JUBEAU :

Madame Sylvie TSIEN :
(Procuration à M. BENESEAU)

M. Daniel BENESEAU :

Mme Caroline GIRARD :

M. Maxime METAIRIE :

Mme Anne MONNIER :
(Procuration à Mme JUBEAU)

M. Lucien METIVIER :

M. Jacques LAURENT :

Mme Evelyne CHAMPION :